

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**Jusqu'au 6 Décembre 2018**

**Je**  
**Vote**

**de vos représentants dans les instances**

- Commission Administrative Paritaire Départementale
- Commission Administrative Paritaire Locale
- Comité Technique d'Établissement
- Commission Consultative Paritaire

Syndicat  
**CFTC**  
*La Vie à Défendre*



**EHPAD**  
**Maison de retraite**

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?**  
**MAIS VOUS, QUI PREND SOIN DE VOUS ?**

**À LA CFTC, NOUS RÉPONDONS TOUJOURS À VOS DEMANDES**

**POUVOIR S'OPPOSER,**  
**TOUJOURS PROPOSER**

Jusqu'au 6 décembre 2018\*

# VOTEZ CFTC

\*en fonction du mode de scrutin

## EHPAD, un lieu de vie et d'humanité mais un lieu de souffrance au travail

Pour la **CFTC**, les conditions de travail actuelles dans les **EHPAD** ne sont pas acceptables, telles que la souffrance au travail des personnels qui ne peuvent assurer les soins nécessaires, ou la maltraitance institutionnelle qui n'assure pas les soins attendus.

Les familles qui font tant d'efforts financiers ne peuvent qu'être en attente de soins de qualité pour leurs parents.

La **CFTC** trouve inacceptable qu'il faille encore attendre pour une réforme en profondeur de la prise en charge des personnes âgées.

Tous les clignotants sont au rouge, bon nombre de rapports font le même constat, alors qu'attendons-nous ?

La **CFTC** réclame un quota de personnel suffisant pour une bonne prise en charge que nous estimons à 1 personnel pour 1 hébergé, quota que l'on retrouve chez nos voisins européens comme la Belgique, l'Allemagne ou la Suisse.

La **CFTC** réclame des professionnels de santé, des personnels, de l'ASH au Cadre, en nombre suffisant et formés afin de mener à bien leurs tâches respectives, en les associant par la concertation aux organisations de travail.

### Nos revendications CFTC :

- La mise en place dans les meilleurs délais des ratios de personnels préconisés dans le cadre du Plan Solidarité Grand Age 2007-2012, à savoir 1 personnel pour 1 hébergé.
- La valorisation de l'exercice professionnel auprès des personnes âgées.
- Le maintien et la pérennisation de tous les postes qui répondent à de réels besoins,
- L'ouverture aux agents à des formations qualifiantes correspondant aux fonctions effectuées, le renforcement de la formation et la promotion professionnelle car la qualité de vie et le respect des personnes âgées fragilisées ne peut passer que par la qualité des conditions de travail et le respect de tous les personnels,
- La mise en place d'un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie prenant en compte les besoins humains,
- La fin de l'application de la réforme de la tarification dans les EHPAD,

### Les nouveautés de ce scrutin :

Vous aurez à voter **plusieurs fois** lors de ce scrutin pour le CTE (titulaires, stagiaires et contractuels), les CAPL (titulaires), les CAPD (titulaires) et la CCP.(contractuels). Selon le choix fait par votre établissement, vous aurez la possibilité de **voter soit papier soit par correspondance soit électroniquement** depuis un PC personnel ou de travail voire d'une tablette graphique ou de votre smartphone. Enfin un **équilibre Femme/Homme est instauré** lors de la présentation des listes de candidat, c'est pourquoi la **CFTC** vous présente des listes respectant **les ratios d'hommes et de femmes composant la liste électorale**.

## La mission des élu(e)s CFTC

### Au Comité Technique d'Etablissement

- l'organisation et les rythmes de travail,
- le projet d'établissement et le projet social (fermeture de lits, suppression de poste)
- l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)
- les effectifs
- les critères de répartition de certaines de vos primes
- le plan de formation

### Aux Commissions Administratives Paritaires

- l'évaluation de stage
- la titularisation
- l'avancement d'échelon et de grade
- la promotion
- le travail à temps partiel
- la demande de révision de note
- le détachement, la disponibilité
- la cessation d'activité
- le conseil de discipline

### A la Commission Consultative Paritaire

- Réservée aux contractuels
- aux licenciements intervenant postérieurement aux périodes d'essai
- aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.
- toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels.
- les demandes de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel

### VIVRE !

*Concilier vie professionnelle et vie privée*

Nos vies ne se limitent pas au travail. Chacun a besoin de temps pour ses loisirs, sa famille, ses amis, des activités associatives ....

### BIEN COMMUN !

*Une alternative à l'individualisme dans un souci de solidarité*

La **CFTC** recherche le juste équilibre entre les intérêts particuliers légitimes de chaque personne et de chaque groupe et l'intérêt de la communauté.

### HUMANISME !

L'hôpital est le lieu de l'humain par excellence.

Pour la **CFTC**, l'hôpital ne peut être traité comme une entreprise ! La prise en charge des personnes ne peut se résumer à des formules comptables.

### INDEPENDANCE !

*Apolitique, non confessionnelle et non catégorielle*

La **CFTC** n'appartient ni ne soutient aucun parti politique. Elle défend tous les agents sans distinction.

# NOUS SOMMES SYNDICALISTES ET CONSTRUCTIFS

